



Ville de  
**Kingersheim**

Services à la population

349/2023

## Arrêté portant autorisation à des parcours pédestres et cycliste dans le cadre de la journée du Patrimoine

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 04 septembre 2023

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2,  
L 2542-4 et L 2542-10,

Vu Le Code de la Route

CONSIDERANT que dans le cadre de la Journée Européenne du Patrimoine le samedi 17 septembre 2023 et de l'organisation par la mairie de Kingersheim, de circuits pédestre et cycliste pour visiter différents lieux de la Ville, il y a lieu d'effectuer les prescriptions suivantes.

### ARRETE

**Article 1** – Le samedi 17 septembre 2023, un circuit de visite pédestre sera organisé par la Ville de Kingersheim dans les rues suivantes :

- Départ : Place de la Réunion
- Rue de Ruelisheim
- Rue de l'Eglise
- Rue Hirschau
- Rue de la Liberté
- Faubourg de Mulhouse
- Rue du Noyer
- Passage Joffre
- Rue Hirschau
- Arrivée : Place de la Réunion

**Article 2** – Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la Route.



**Arrêté municipal 349/2023 – page 2**

**Article 3** – Le samedi 17 septembre 2023, un circuit de visite cycliste sera organisé par la Ville de Kingersheim dans les rues suivantes :

- Départ : Place de la Réunion
- Rue Hirschau
- Cité Jardin
- Rue Hirschau
- Rue du Stade
- Rue du Progrès
- Rue de Pfastatt
- Rue Coubertin
- Rue ders Chalets
- Rue Weissenbacher
- Rue du Dahlia
- Rue Maurice Ravel
- Rue Hector Berlioz
- Rue Gounod
- Rue de l'Oeillet
- Rue du Bégonia
- Rue du Lys
- Rue de l'Oranger
- Rue Claude Debussy
- Rue Pablo Picasso
- Rue des Mines
- Rue de l'Ecole
- Rue de la Liberté
- Rue Hirschau
- Arrivée : Place de la Réunion

**Article 4** – Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la Route. Chaque groupe sera pris en charge par 2 accompagnateurs (un à l'avant et l'autre à l'arrière) portant un gilet réfléchissant.

**Article 5** – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche